

DEPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DE RADON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE

Extrait du registre des **DELIBERATIONS** du Conseil de Communauté

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20h30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle intercommunale du Mêle sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

Etaient présents : C.de BALORRE - V MARQUES - G. de LA FERTE – M. FLERCHINGER- R RILLET - E GUILLIN - R. DANIEL - R COLLETTE - B. METAYER - P CHATELLIER - D DEROUAULT - R ADAMIEC - J-D PHOTOPOULOS - C DESMORTIER - D BOURBAN - Y LEVENEZ - H. PROVOST OLIVIER - B DETROUSSEL - E LIGER - M. DROUET – C. JEHANNIN - J DENIS - S FOSSEY- V. GIRARD - T CHOPIN - Y SAULE - D RATTIER - P. HESLOIN - P. CAPRON - L. BEAUDOIRE- R HERBRETEAU - C BOHAIN

Absent excusé : T BEAUCHERON - F SIMON - F. RATTIER - F GHEWY - D GASNIER

Absent représenté : B LECONTE est représenté par P.WAGNER – J. BRULARD donne pouvoir à R.ADAMIEC - R DENIS donne pouvoir à L.BEAUDOIRE - K. BRINDLEY donne pouvoir à C.DESMORTIER - F LEVESQUE donne pouvoir à P.CHATELLIER - E. GOUELLO donne pouvoir à B.METAYER - G. POTTIER donne pouvoir à S. FOSSEY

R.ADAMIEC est nommé **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44 Présents : 33 Votants : 39 Abstention :0 Contre :0

Délibération n° 2023-0413-0-1
Délégation au bureau pour avenants au contrat de maitrise d'œuvre, études géotechniques et géomètre pour l'opération eau potable réseaux fuyards

- Vu le schéma directeur,
- Vu la proposition de travaux de Véolia pour les priorités,

Il y a lieu de prévoir en phase projet l'étude de tronçons supplémentaires par rapport au dossier initial pour lequel la cc vhs a retenu le bureau d'études ARTELIA,

M. le Président propose de déléguer au bureau le pouvoir pour signer les avenants au contrat de maitrise d'œuvre, études géotechniques et géomètre pour l'opération eau potable réseaux fuyards.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoir au bureau pour signer les avenants visés en objet dans la limite des crédits inscrits au budget eau potable 2023.

Délibération n° 2023-0413-0-2
Demande de subvention fonds vert rénovation énergétique du parc de luminaires de la base de loisirs

- Annule et remplace la délibération n° 2023-0124-1-6 du 24 janvier 2023,

M. le Président présente aux membres le plan de financement actualisé :

DEPENSES		
Travaux	287 243.00 € HT	
Maitrise d'œuvre	14 362.00 € HT	
TOTAL HT	301 605.00 € HT	
TOTAL TTC	359 053.60 € TTC	
RECETTES		
Participation TE61	137 877.00 €	46 %
Fonds vert	73 113.45 €	24%
Solde collectivité	90 614.55 €	30 %
TOTAL sur HT	301 605.00 €	100 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE les subventions au meilleur taux,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ces subventions,
- DELEGUE au Président le cas échéant la modification du plan de financement relatif à ce dossier.

Délibération n° 2023-0413-1-1
Choix des entreprises pour la fourniture et la pose de panneaux signalétiques en déchetterie, panneaux signalétiques sur les espaces de tri et plaquettes aluminium

- Vu la CAO en date du 05 avril 2023

M. le Président présente aux membres du Conseil de communauté l'offre la mieux-disante qui se détermine comme suit :

Publideo pour un montant de 18.141,20 € HT – 21.769,44 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'entreprise la mieux-disante telle que stipulée ci-dessus,
- AUTORISE M. le Président ou le 1^{er} Vice-Président à signer le devis et toutes les pièces s'y rapportant

Délibération n° 2023-0413-1-2

Choix des entreprises pour la fourniture de flyers magnétiques, flyers A5 recto verso, réglattes de tri et stickers pour les conteneurs

- Vu la CAO en date du 5 avril 2023,

M. le Président présente aux membres du Conseil de communauté les offres les mieux-disantes qui se déterminent comme suit :

Pour les réglattes de tri : Mastercom pour un montant de 1.654€

Pour les flyers magnétiques : Mastercom pour un montant de 972€

Pour les flyers A5 recto verso : Herault pour un montant de 195€

Pour les stickers pour les conteneurs : Accessit pour un montant de 2.527,80€

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- DECIDE de retenir les entreprises les mieux-disantes telles que stipulées ci-dessus,
- AUTORISE M. le Président ou le 1^{er} Vice-président à signer les devis et toutes les pièces s'y rapportant.

**Délibération n° 2023-0413-1-3
Objet : CG 2022 BP 58200 Budget Principal**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-4
Objet : CA 2022 BP 58200 Budget Principal

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN, 1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	4 091 495,94 €
Dépenses de l'exercice	4 506 356,08 €
Recettes de l'exercice	5 496 606,03 €
Résultat de l'exercice	990 249,95 €
Part affectée à l'investissement exercice 2022	1 641 175,55 €
Résultat cumulé de clôture 2022	3 440 570,34 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	1 641 175,55 €
Dépenses de l'exercice	1 305 879,49 €
Recettes de l'exercice	3 384 216,08 €
Résultat de l'exercice	2 078 336,59 €
Résultat cumulé de clôture 2022	437 161,04 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CA 2022 voté à l'unanimité.

Délibération n° 2023-0413-1-5
Objet : Affectation du résultat 2022 BP 58200 Budget principal

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	4 091 495,94 €
Résultat de l'exercice 2022	990 249,95 €
Part affectée à l'investissement exercice 2022	1 641 175,55 €
Résultat cumulé de clôture 2022	3 440 570,34 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	1 641 175,55 €
Résultat de l'exercice 2022	2 078 336,59 €
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	437 161,04 €
Soit un besoin de financement de (1068)	0,00 €
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	0,00 €
Au compte 1068 (RI)	0,00 €
Au compte 001 (RI)	437 161,04 €
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 002 (RF)	3 440 570,34 €

Affectation du résultat 2022 voté à l'unanimité.

Délibération n° 2023-0413-1-6
Objet : CG 2022 BA 58201 Eau

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-7
Objet : CA 2022 BA 58201 Eau

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN, 1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	572 848,05
Dépenses de l'exercice	20 928,84
Recettes de l'exercice	178 708,96
Résultat de l'exercice	157 780,12
Résultat cumulé de clôture 2022	730 628,17
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	37 687,85
Dépenses de l'exercice	422 814,39
Recettes de l'exercice	48 221,76
Résultat de l'exercice	374 592,63
Résultat cumulé de clôture 2022	336 904,78
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2023-0413-1-9
Objet : BP 2023 BA 58201 Eau

Le projet de Budget primitif pour 2023 est présenté par BOURBAN Didier.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 290 135,64 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	3 290 135,64 € (dont 0,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	569 263,89 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	569 263,89 € (dont 0,00 de RAR)

Délibération n° 2023-0413-1-10
Objet : CG 2022 BA 58202 Assainissement Collectif

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-11
Objet : CA 2022 BA 58202 Assainissement Collectif

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN, 1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	29 221,81 €
Dépenses de l'exercice	187 026,92 €
Recettes de l'exercice	507 043,38 €
Résultat de l'exercice	320 016,46 €
Résultat cumulé de clôture 2022	290 794,65 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	84 766,86 €
Dépenses de l'exercice	271 286,17 €
Recettes de l'exercice	50 178,34 €
Résultat de l'exercice	221 107,83 €
Résultat cumulé de clôture 2022	305 874,69 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2023-0413-1-12
Objet : Affectation du résultat 2022 BA 58202 Assainissement Collectif

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	29 221,81
Résultat de l'exercice 2022	320 016,46
Résultat cumulé de clôture 2022	290 794,65
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	84 766,86
Résultat de l'exercice 2022	221 107,83
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	305 874,69
Soit un besoin de financement de (1068)	290 794,65
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	305 874,69
Au compte 1068 (RI)	290 794,65
Au compte 002 (RI)	
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DF)	
Au compte 002 (RF)	

Délibération n° 2023-0413-1-13
Objet : BP 2023 BA 58202 Assainissement collectif

Le projet de Budget primitif pour 2023 est présenté par BOURBAN Didier.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 512 958,28 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	2 512 958,28 € (dont 0,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	719 435,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	719 435,00 € (dont 0,00 de RAR)

Délibération n° 2023-0413-1-14
Objet : CG 2022 BA 58203 Spanc

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-15
Objet : CA 2022 BA 58203 Spanc

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN, 1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	36 441,51 €
Dépenses de l'exercice	16 396,71 €
Recettes de l'exercice	14 098,80 €
Résultat de l'exercice	2 297,91 €
Résultat cumulé de clôture 2022	34 143,60 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	20 000,00 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	20 000,00 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2023-0413-1-16
Objet : Affectation du résultat 2022 BA 58203 Spanc

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	36 441,51 €
Résultat de l'exercice 2022	2 297,91 €
Résultat cumulé de clôture 2022	34 143,60 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	20 000,00 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	0,00 €
Soit un besoin de financement de (1068)	0,00 €
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	0,00 €
Au compte 1068 (RI)	0,00 €
Au compte 002 (RI)	0,00 €
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DF)	0,00 €
Au compte 002 (RF)	34 143,60 €

Délibération n° 2023-0413-1-17
Objet : BP 2023 BA 58203 Spanc

Le projet de Budget primitif pour 2023 est présenté par BOURBAN Didier.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	20 000,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	20 000,00 € (dont 0,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	89 977,45 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	89 977,45 € (dont 0,00 de RAR)

Délibération n° 2023-0413-1-18
Objet : CG 2022 BA 58204 OM

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.
Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.
Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-21
Objet : CG 2022 BA 58205 Maison des apprentis Courtomer

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-22
Objet : CA 2022 BA 58205 Maison des apprentis Courtomer

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	8 295,44 €
Dépenses de l'exercice	482,48 €
Recettes de l'exercice	15 126,05 €
Résultat de l'exercice	14 643,57 €
Résultat cumulé de clôture 2022	22 939,01 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	4 392,79 €
Dépenses de l'exercice	2 798,39 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	- 2 798,39 €
Résultat cumulé de clôture 2022	1 594,40 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2023-0413-1-23
Objet : Affectation du résultat 2022 BA 58205 Maison des apprentis Courtomer

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	8 295,44 €
Résultat de l'exercice 2022	14 643,57 €
Résultat cumulé de clôture 2022 (002)	22 939,01 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	4 392,79 €
Résultat de l'exercice 2022	- 2 798,39 €
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	1 594,40 €
Soit un besoin de financement de (1068)	0,00 €
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	0,00 €
Au compte 1068 (RI)	0,00 €
Au compte 001 (RI)	1 594,40 €
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 002 (DF)	0,00 €
Au compte 002 (RF)	22 939,01 €

Délibération n° 2023-0413-1-24
Objet : BP 2023 BA 58205 Maison des apprentis Courtomer

Le projet de Budget primitif pour 2023 est présenté par BOURBAN Didier.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	49 825,53 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	49 825,53 € (dont 0,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	49 653,01 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	49 653,01 € (dont 0,00 de RAR)

Délibération n° 2023-0413-1-25
Objet : CG 2022 BA 58206 Résidence des Charmilles

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-26
Objet : CA 2022 BA 58206 Résidence des Charmilles

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN, 1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	90 552,73 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	90 552,73 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2023-0413-1-27a
Objet : Affectation du résultat 2022 BA 58206 Résidence des Charmilles

Annule et remplace délibération 2023-0413-1-27

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	90 552,73 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	90 552,73 €
Soit un besoin de financement de (1068)	0,00 €
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	90 552,73 €
Au compte 1068 (RI)	0,00 €
Au compte 002 (RI)	0,00 €
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DF)	0,00 €
Au compte 002 (RF)	0,00 €

Affectation du résultat voté à l'unanimité.

Délibération n° 2023-0413-1-28a
Objet : BP 2023 BP 58206 Résidence des Charmilles

Annule et remplace la délibération 2023-0413-1-28

Le projet de Budget primitif pour 2023 est présenté par BOURBAN Didier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	944 034,46 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	944 034,46 € (dont 0,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 706 963,46 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	1 706 963,46 € (dont 0,00 de RAR)

Délibération n° 2023-0413-1-29
Objet : CG 2022 BA 58207 ZA II St Julien

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-30
Objet : CA 2022 BA 58207 ZA II St Julien

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN, 1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	2 211,50 €
Dépenses de l'exercice	441 923,88 €
Recettes de l'exercice	444 056,38 €
Résultat de l'exercice	2 132,50 €
Résultat cumulé de clôture 2022	79,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	440 589,88 €
Dépenses de l'exercice	444 056,38 €
Recettes de l'exercice	440 589,88 €
Résultat de l'exercice	3 466,50 €
Résultat cumulé de clôture 2022	444 056,38 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2023-0413-1-31
Objet : Affectation du résultat 2022 BA 58207 ZA II St Julien

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	- 2 211,50 €
Résultat de l'exercice 2022	2 132,50 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 79,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	- 440 589,88 €
Résultat de l'exercice 2022	- 3 466,50 €
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	- 444 056,38 €
Soit un besoin de financement de (1068)	- 444 056,38 €
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	- 444 056,38 €
Au compte 1068 (RI)	0,00 €
Au compte 002 (RI)	0,00 €
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DF)	- 79,00 €
Au compte 002 (RF)	0,00 €

Délibération n° 2023-0413-1-32
Objet : BP 2023 BP 58207 ZA II St Julien sur Sarthe

Le projet de Budget primitif pour 2023 est présenté par BOURBAN Didier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	892 462,76 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	892 462,76 € (dont 0,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	894 812,76 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	894 812,76 € (dont 0,00 de RAR)

Délibération n° 2023-0413-1-33
Objet : CG 2022 BA 58209 Atelier relais Strat 61

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-34
Objet : CA 2022 BA 58209 Atelier relais Strat 61

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	47 844,12 €
Dépenses de l'exercice	12 848,00 €
Recettes de l'exercice	26 311,20 €
Résultat de l'exercice	13 463,20 €
Résultat cumulé de clôture 2022	13 463,20 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	- 81 903,48 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	47 844,12 €
Résultat de l'exercice	47 844,12€
Résultat cumulé de clôture 2022	- 34 059,36 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2023-0413-1-35
Objet : Affectation du résultat 2022 BA 58209 Atelier relais Strat 61

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	47 844,12 €
Résultat de l'exercice 2022	13 463,20 €
Résultat cumulé de clôture 2022	61 307,32 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	81 903,48 €
Résultat de l'exercice 2022	47 844,12€
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	34 059,36 €
Soit un besoin de financement de (1068)	13 463,20 €
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	34 059,36 €
Au compte 1068 (RI)	13 463,20 €
Au compte 002 (RI)	0,00 €
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DF)	0,00 €
Au compte 002 (RF)	0,00 €

Délibération n° 2023-0413-1-36
Objet : BP 2023 BP 58209 Atelier relais Strat 61

Le projet de Budget primitif pour 2023 est présenté par BOURBAN Didier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	34 059,36 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	34 059,36 € (dont 0,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	39 774,40 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	39 774,40 € (dont 0,00 de RAR)

Délibération n° 2023-0413-1-37
Objet : CG 2022 BA 58211 ZA des Pierres

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-38
Objet : CA 2022 BA 58211 ZA des Pierres

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,
1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Dépenses de l'exercice	16 798,26 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	16 798,26 €
Résultat cumulé de clôture 2022	16 798,26 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	289 745,98 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 289 745,98 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2023-0413-1-39
Objet : Affectation du résultat 2022 BA 58211 ZA des Pierres

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Résultat de l'exercice 2022	16 798,26 €
Résultat cumulé de clôture 2022	16 798,26 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	289 745,98 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	289 745,98 €
Soit un besoin de financement de (1068)	
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	289 745,98 €
Au compte 1068 (RI)	0,00 €
Au compte 001 (RI)	0,00 €
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 002 (DF)	16 798,26 €
Au compte 002 (RF)	0,00 €

Délibération n° 2023-0413-1-40
Objet : BP 2023 BP 58211 ZA des Pierres

Le projet de Budget primitif pour 2023 est présenté par BOURBAN Didier.
 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	631 745,98 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	631 745,98 € (dont 0,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	414 421,03 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	414 421,03 € (dont 0,00 de RAR)

Délibération n° 2023-0413-1-41
Objet : CG 2022 BA 58212 Lotissement Barville

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-42
Objet : CA 2022 BA 58212 Lotissement Barville

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN, 1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Dépenses de l'exercice	253,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	253,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	253,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	81 868,12 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	81 868,12 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2023-0413-1-43
Objet : Affectation du résultat 2022 BA 58212 Lotissement Barville

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Résultat de l'exercice 2022	- 253,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 253,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	- 81 868,12 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	- 81 868,12 €
Soit un besoin de financement de (1068)	
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	- 81 868,12 €
Au compte 1068 (RI)	0,00 €
Au compte 001 (RI)	0,00 €
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 002 (DF)	- 253,00 €
Au compte 002 (RF)	0,00 €

Délibération n° 2023-0413-1-44
Objet : BP 2023 BP 58212 Lotissement Barville

Le projet de Budget primitif pour 2023 est présenté par BOURBAN Didier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	162 915,24 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	162 915,24 € (dont 0,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	163 428,24 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	163 428,24 € (dont 0,00 de RAR)

Délibération n° 2023-0413-1-45
Objet : CG 2022 BA 58214 Le Parc Collet St Julien sur Sarthe

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-46**Objet : CA 2022 BA 58214 Lotissement le Parc Collet St Julien sur Sarthe**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	- 96 966,60 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 96 966,60 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2023-0413-1-47**Objet : Affectation du résultat 2022 BA 58214 Lotissement Le Parc Collet St Julien sur Sarthe**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	96 966,60 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	96 966,60 €
Soit un besoin de financement de (1068)	
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	96 966,60 €
Au compte 1068 (RI)	0,00 €
Au compte 001 (RI)	0,00 €
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 002 (DF)	0,00 €
Au compte 002 (RF)	0,00 €

Délibération n° 2023-0413-1-48
Objet : BP 2023 BP 58214 Lotissement Le Parc Collet St Julien sur Sarthe

Le projet de Budget primitif pour 2023 est présenté par BOURBAN Didier.
 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	697 402,30 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	697 402,30 € (dont 0,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 200 876,40 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	1 200 876,40 € (dont 0,00 de RAR)

Délibération n° 2023-0413-1-49
Objet : CG 2022 BA 58215 Lotissement Ste Scolasse sur Sarthe

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-50
Objet : CA 2022 BA 58215 Lotissement Ste Scolasse sur Sarthe

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN, 1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Dépenses de l'exercice	2 713,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	2 713,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	93 928,70 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	93 928,70 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CA voté à l'unanimité.

Délibération n° 2023-0413-1-51 Objet : Affectation du résultat 2022 BA 58215 Lotissement Ste Scolasse sur Sarthe

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Résultat de l'exercice 2022	2 713,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	93 928,70 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	93 928,70 €
Soit un besoin de financement de (1068)	
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	93 928,70 €
Au compte 1068 (RI)	0,00 €
Au compte 001 (RI)	0,00 €
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 002 (DF)	2 713,00 €
Au compte 002 (RF)	0,00 €

Affectation du résultat voté à l'unanimité.

Délibération n° 2023-0413-1-52 Objet : BP 2023 BP 58215 Lotissement Ste Scolasse sur Sarthe
--

Le projet de Budget primitif pour 2023 est présenté par BOURBAN Didier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	882 634,14 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	882 634,14 € (dont 0,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 577 403,88 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	1 577 403,88 € (dont 0,00 de RAR)

Délibération n° 2023-0413-1-53
Objet : CG 2022 BA 58216 Lotissement Marchemaisons

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-54
Objet : CA 2022 BA 58216 Lotissement Marchemaisons

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Dépenses de l'exercice	440,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	- 440,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 440,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	- 328 275,30 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	- 328 275,30 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 328 275,30 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CA voté à l'unanimité.

Délibération n° 2023-0413-1-55
Objet : Affectation du résultat 2022 BA 58216 Lotissement Marchemaisons

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Résultat de l'exercice 2022	- 440,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 440,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	- 328 275,30 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	- 328 275,30 €
Soit un besoin de financement de (1068)	
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	- 328 275,30 €
Au compte 1068 (RI)	0,00 €
Au compte 001 (RI)	0,00 €
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 002 (DF)	- 440,00 €
Au compte 002 (RF)	0,00 €

Délibération n° 2023-0413-1-56
Objet : BP 2023 BP 58216 Lotissement Marchemaisons

Le projet de Budget primitif pour 2023 est présenté par BOURBAN Didier.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	564 888,90 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	564 888,90 € (dont 0,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	473 249,20 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	473 249,20 € (dont 0,00 de RAR)

Délibération n° 2023-0413-1-57
Objet : CG 2022 BA 58217 Lotissement St Léger

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-58
Objet : CA 2022 BA 58217 Lotissement St Léger

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN, 1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Dépenses de l'exercice	289,44 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	- 289,44 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 289,44 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	- 316 759,74 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	- 316 759,74 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 316 759,74 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CA voté à l'unanimité.

Délibération n° 2023-0413-1-59
Objet : Affectation du résultat 2022 BA 58217 Lotissement St Léger

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Résultat de l'exercice 2022	- 289,44 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 289,44 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	- 316 759,74 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	- 316 759,74 €
Soit un besoin de financement de (1068)	
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	- 316 759,74 €
Au compte 1068 (RI)	0,00 €
Au compte 001 (RI)	0,00 €
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 002 (DF)	- 289,44 €
Au compte 002 (RF)	0,00 €

Délibération n° 2023-0413-1-60
Objet : BP 2023 BP 58217 Lotissement St Léger

Le projet de Budget primitif pour 2023 est présenté par BOURBAN Didier.
 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	607 027,08 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	607 027,08 € (dont 0,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	317 899,18 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	317 899,18 € (dont 0,00 de RAR)

Délibération n° 2023-0413-1-61
Objet : CG 2022 BA 58219 Lotissement Les Grouas

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-62
Objet : CA 2022 BA 58219 Lotissement Les Grouas

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	- 58,91 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 58,91 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	- 12 103,54 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 12 103,54 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CA voté à l'unanimité.

Délibération n° 2023-0413-1-63 Objet : Affectation du résultat 2022 BA 58219 Lotissement Les Grouas
--

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	- 58,91 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 58,91 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	- 12 103,54 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	- 12 103,54 €
Soit un besoin de financement de (1068)	
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	- 12 103,54 €
Au compte 1068 (RI)	0,00 €
Au compte 001 (RI)	0,00 €
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 002 (DF)	- 58,91 €
Au compte 002 (RF)	0,00 €

Délibération n° 2023-0413-1-64 Objet : BP 2023 BP 58219 Lotissement Les Grouas

Le projet de Budget primitif pour 2023 est présenté par BOURBAN Didier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	12 103,54 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	12 103,54 € (dont 0,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	12 162,45 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	12 162,45 € (dont 0,00 de RAR)

Délibération n° 2023-0413-1-65
Objet : CG 2022 BA 58220 Local Industriel I Ste Scolasse sur Sarthe

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-66
Objet : CA 2022 BA 58220 Local Industriel I Pépinière d'entreprises Ste Scolasse

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN, 1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	- 2 819,71 €
Dépenses de l'exercice	8 596,35 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	- 8 596,35 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 11 416,06 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	22 427,22 €
Dépenses de l'exercice	458 027,72 €
Recettes de l'exercice	98 500,00 €
Résultat de l'exercice	- 359 527,72 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 337 100,50 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CA voté à l'unanimité.

Délibération n° 2023-0413-1-67**Objet : Affectation du résultat 2022 BA 58220 Local Industriel I Pépinière d'entreprises Ste Scolasse sur Sarthe**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	- 2 819,71 €
Résultat de l'exercice 2022	- 8 596,35 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 11 416,06 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	22 427,22 €
Résultat de l'exercice 2022	- 359 527,72 €
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	- 337 100,50 €
Soit un besoin de financement de (1068)	
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	- 337 100,50 €
Au compte 1068 (RI)	0,00 €
Au compte 001 (RI)	0,00 €
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 002 (DF)	- 11 416,06 €
Au compte 002 (RF)	0,00 €

Délibération n° 2023-0413-1-68**Objet : BP 2023 BP 58221 Local Industriel II Ste Scolasse sur Sarthe**

Le projet de Budget primitif pour 2023 est présenté par BOURBAN Didier.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	37 871,76 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	37 871,76 € (dont 0,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	35 566,48 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	35 566,48 € (dont 0,00 de RAR)

Délibération n° 2023-0413-1-69**Objet : CG 2022 BA 58222 Maison des apprentis Le Mêle sur Sarthe**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-70**Objet : CA 2022 BA 58222 Maison des apprentis Le Mêle sur Sarthe**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Dépenses de l'exercice	5 244,14 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	- 5 244,14 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 5 244,14 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	150 625,59 €
Dépenses de l'exercice	391 291,09 €
Recettes de l'exercice	372 878,31 €
Résultat de l'exercice	- 18 412,78 €
Résultat cumulé de clôture 2022	132 212,81 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Délibération n° 2023-0413-1-71**Objet : Affectation du résultat 2022 BA 58222 Maison des Apprentis Le Mêle sur Sarthe**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Résultat de l'exercice 2022	- 5 244,14 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 5 244,14 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	150 625,59 €
Résultat de l'exercice 2022	- 18 412,78 €
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	132 212,81 €
Soit un besoin de financement de (1068)	
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	0,00 €
Au compte 1068 (RI)	0,00 €
Au compte 001 (RI)	132 212,81 €
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 002 (DF)	5 244,14 €
Au compte 002 (RF)	0,00 €

Délibération n° 2023-0413-1-72
Objet : BP 2023 BP 58222 Maison des Apprentis Le Mêle sur Sarthe

Le projet de Budget primitif pour 2023 est présenté par BOURBAN Didier.
 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	729 026,81 € (dont 38 548,00 de RAR)
Recettes	729 026,81 € (dont 314 000,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	15 000,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	15 000,00 € (dont 0,00 de RAR)

Délibération n° 2023-0413-1-73
Objet : CG 2022 BA 58223 Lotissement « Les Coursières » Neuilly le Bisson

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-74
Objet : CA 2022 BA 58223 Lotissement Les Coursières

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Dépenses de l'exercice	120 272,67 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	- 120 272,67 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 120 272,67 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	- 10 450,00 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 10 450,00 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CA voté à l'unanimité.

Délibération n° 2023-0413-1-75 Objet : Affectation du résultat 2022 BA 58223 Lotissement Les Coursières
--

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Résultat de l'exercice 2022	- 120 272,67 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 120 272,67 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	- 10 450,00 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	- 10 450,00 €
Soit un besoin de financement de (1068)	
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	10 450,00 €
Au compte 1068 (RI)	0,00 €
Au compte 001 (RI)	0,00 €
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 002 (DF)	120 272,67 €
Au compte 002 (RF)	0,00 €

Affectation du résultat voté à l'unanimité.

Délibération n° 2023-0413-1-76 Objet : BP 2023 BP 58223 Lotissement Les Coursières

Le projet de Budget primitif pour 2023 est présenté par BOURBAN Didier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	255 844,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	255 844,00 € (dont 0,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	363 817,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	363 817,00 € (dont 0,00 de RAR)

Délibération n° 2023-0413-1-77
Objet : CG 2022 BA 58224 Photovoltaïque DOJO de Courtomer

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-78
Objet : CA 2022 BA 58224 Photovoltaïque DOJO Courtomer

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	13 678,50 €
Dépenses de l'exercice	2 184,50 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	- 2 184,50 €
Résultat cumulé de clôture 2022	11 494,00 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2023-0413-1-79
Objet : Affectation du résultat 2022 BA 58224 Photovoltaïque DOJO Courtomer

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	13 678,50 €
Résultat de l'exercice 2022	- 2 184,50 €
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	11 494,00 €
Soit un besoin de financement de (1068)	
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	0,00 €
Au compte 1068 (RI)	0,00 €
Au compte 001 (RI)	11 494,00 €
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 002 (DF)	0,00 €
Au compte 002 (RF)	0,00 €

Affectation du résultat voté à l'unanimité.

Délibération n° 2023-0413-1-80
Objet : BP 2023 BP 58224 Photovoltaïques

Le projet de Budget primitif pour 2023 est présenté par BOURBAN Didier.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	71 820,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	71 820,00 € (dont 0,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	4 400,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	4 400,00 € (dont 0,00 de RAR)

BP adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2023-0413-1-81
Objet : CG 2022 BA 58225 Photovoltaïque FJT Le Mêle sur Sarthe

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-83 Objet : Affectation du résultat 2022 BA 58225 Photovoltaïque FJT Le Mêle sur Sarthe

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	- 14,00 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	- 14,00 €
Soit un besoin de financement de (1068)	
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	- 14,00 €
Au compte 1068 (RI)	0,00 €
Au compte 001 (RI)	0,00 €
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 002 (DF)	0,00 €
Au compte 002 (RF)	0,00 €

Affectation du résultat voté à l'unanimité.

Ce budget étant fusionné à partir du budget primitif 2023, cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2023 en cumul avec les autres budgets Photovoltaïque. Réunis sous le numéro de budget 58224 Photovoltaïques.

Délibération n° 2023-0413-1-84 Objet : CG 2022 BA 58226 Photovoltaïque Maison des territoires
--

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-85**Objet : CA 2022 BA 58226 Photovoltaïque Maison des territoires**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	0,00 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat cumulé de clôture 2022	0,00 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CA voté à l'unanimité.

Délibération n° 2023-0413-1-86**Objet : CG 2022 BA 58221 Local Industriel II Ste Scolasse sur Sarthe**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame Christine BOURBAO, à la clôture de l'exercice.

Le Président de la CC VHS le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire vote le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023-0413-1-87**Objet : CA 2022 BA 58221 Local Industriel II Edition du Tonnerre**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	16 440,23 €
Dépenses de l'exercice	8 945,46 €
Recettes de l'exercice	19 208,64 €
Résultat de l'exercice	10 263,18 €
Résultat cumulé de clôture 2022	26 703,41 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	- 2 051,86 €
Dépenses de l'exercice	8 293,71 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	- 8 293,71 €
Résultat cumulé de clôture 2022	- 10 345,57 €
RESTE A REALISER	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CA voté à l'unanimité.

Délibération n° 2023-0413-1-88**Objet : Affectation du résultat 2022 BA 58221 Local Industriel II Ste Scolasse sur Sarthe**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat reporté de clôture 2021	16 440,23 €
Résultat de l'exercice 2022	10 263,18 €
Résultat cumulé de clôture 2022	26 703,41 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de clôture 2021	- 2 051,86 €
Résultat de l'exercice 2022	- 8 293,71 €
Résultat cumulé de clôture 2022 (001)	- 10 345,57 €
Soit un besoin de financement de (1068)	
Décide d'affecter ce résultat comme suit :	
En section d'investissement de l'exercice 2023	
Au compte 001 (DI)	- 10 345,57 €
Au compte 1068 (RI)	10 345,57 €
Au compte 001 (RI)	0,00 €
En section d'exploitation de l'exercice 2023	
Au compte 002 (DF)	0,00 €
Au compte 002 (RF)	16 357,84 €

Délibération n° 2023-0413-2-1

Autorisation donnée au Président de signer une plus-value avec l'entreprise Levesque pour l'opération reconstruction des services techniques à Courtomer

M. Le Président propose aux membres du Conseil de signer une plus-value avec l'entreprise Levesque pour l'opération reconstruction des services techniques à Courtomer pour un montant de 3 576.00 € HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- AUTORISE le Président ou le 2^{ème} Vice-président à signer cette plus-value et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2023-0413-5-1

Autorisation donnée au Président de signer avec les caves de la fosse les contrats d'épandage des boues de Sainte Scolasse sur Sarthe

M Le Président présente aux membres Conseil de Communauté les contrats d'épandage des boues de Sainte Scolasse sur Sarthe

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer les pièces visées en objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.